

Organisation

- Ultra Event organise le Legends Ardennes Trail ;
- Dates : le 26/04/ 2025;
- Lieu de départ : Seront donné avec les parcours.

- Lieu d'arrivée : Ocquier

L'épreuve

Le-la participant-e inscrit-e au L.A.T aura pour objectif de réaliser un parcours donné à son rythme dans un délai minimum de 20h pour le 100KM, 13H pour le 60KM et 8H pour le 30 KM et 4h pour le 20 km.

Conditions d'inscription

L'épreuve est ouverte à toute personne de plus de 18 ans au moment de l'inscription, homme ou femme.

Chaque participant-e doit accepter et respecter le présent règlement.

Chaque participant-e doit :

- Être absolument conscient-e de la longueur du parcours, de sa difficulté et de ses spécificités ;
 - Être parfaitement préparé-e physiquement et mentalement ;
- Respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, ainsi que les personnes rencontrées lors de son aventure (équipes, bénévoles, promeneurs, riverains) ;
- Être capable de faire face à des problèmes physiques ou psychologiques dus à une grande fatigue, des problèmes gastro-intestinaux, des douleurs musculaires ou articulaires, des petites blessures ou des ecchymoses ;
 - Être capable d'affronter seul-e, sans aide physique ou psychologique, des conditions climatiques difficiles en raison des conditions météorologiques (nuit, vent, froid, brouillard, pluie) ;
 - Pour permettre la sécurité des participants, il est indispensable que les participants maîtrisent la langue française ou la langue anglaise afin de pouvoir dialoguer avec le PC course ou les secours.

Annulation

- En cas d'annulation par l'organisation, ou autres cas liés à la pandémie du covid-19, l'organisation s'engage à rembourser le prix de l'inscription moins 5€ liés aux frais d'inscription et de plateforme.
 - En cas d'annulation par le-la participant-e, quelle que soit la raison (aucun justificatif n'étant demandé), l'organisation remboursera :
- Le prix de l'inscription moins 5€ de frais liés aux frais d'inscription et de plateforme jusqu'au 31 mars de l'année précédant l'épreuve ;
 - 50% de l'inscription jusqu'au 15 Avril de l'année de l'épreuve ;
 - Aucun remboursement ne pourra avoir lieu après le 16 Avril.
 - Les échanges de dossards sont possibles jusqu'au 20 Avril dernier délai.

Barrières horaires

Afin de permettre la sécurité de tous sur le parcours et d'éviter la trop longue présence des bénévoles sur le parcours, des barrières horaires sont mises en place pour le 100KM et pour le 60 KM. Elles

sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par l'organisation, et sont accessibles en voiture. (Il s'agira de point ravitaillement) Celles-ci seront communiquées ultérieurement.

Le coureur sera déclarée comme abandon et ne pourra plus prétendre aux services de l'organisation (elle pourra toutefois, s'il elle en manifeste la demande, être rapatriée à l'arrivée).

111 KM : 20Heures

63KM : 13Heures

36KM : 8 Heures

20KM : 4 Heures

Matériel

- Chaque participant-e doit emporter avec lui-elle, pendant la durée intégrale de l'épreuve, le matériel nécessaire pour faire face, en toute sécurité, aux conditions météorologiques, aux difficultés du parcours.
- Le-la participant-e peut compléter le matériel qu'il-elle transporte dans son sac à dos avec un sac d'allègement ; celui-ci sera disponible au KM 50 à la base de vie.
- Le matériel obligatoire individuel est le suivant :
- Réserve d'eau minimum de 1 litres ;
- Réserve de nourriture énergétique pour 3h ;
- Un GPS permettant d'enregistrer un total d'environ 100 KM et de lire un fichier GPX (pour le 100 KM)
- Une lampe en bon état de marche avec piles de rechange ;
- Une couverture de survie (100 KM)
- Un téléphone mobile en état de fonctionnement ;
- Une veste 100% imperméable 7000SHM ;
- Un gobelet multi-usage ;

Le matériel obligatoire individuel pourra être contrôlé à tout moment sur le parcours par l'équipe d'organisation ; en cas de non-respect des consignes de matériel, l'organisateur pourra mettre hors course le coureur de l'épreuve.

Secours et assistance médicale

- En cas de problème médical ou de chute, les participants devront appeler les urgences 112 et en informer dès que possible le PC course.
- Un-e participant-e qui fait appel à un médecin ou à un sauveteur se soumet de facto à son autorité et accepte de se conformer à ses décisions. Les sauveteurs sont autorisés à évacuer les participant-e-s jugés en danger par tous les moyens qu'ils jugeront adaptés.
- En cas de transport par un organisme privé, le-la participant-e en assumera personnellement les frais, il-elle devra donc, au préalable, souscrire, s'il-elle le souhaite, une assurance individuelle accident auprès de l'organisme de son choix.
- Tou-te-s les participant-e-s devront être en possession de leur carte vitale (pour les citoyens français) ou de leur carte européenne d'assurance maladie (pour les citoyen-ne-s européen-ne-s) ou d'une

lettre de garantie de paiement avec l'adresse de l'assurance à laquelle la facture doit être envoyée.

Les personnes non couvertes par une assurance maladie publique (carte d'assurance maladie européenne) ou privée (lettre de garantie d'assurance privée) seront tenues de payer l'intégralité du montant des prestations de santé, même en cas d'urgence.

Le-la participant-e doit toujours avoir ces documents en sa possession pendant toute la durée de l'épreuve.

- Les frais médicaux non urgents sont entièrement à la charge du-de la participant-e.

Assurance et responsabilité

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour toute la durée de l'épreuve.

Chaque participant-e effectue le parcours sous sa propre responsabilité.

Il-elle prend acte que la circulation automobile ne sera pas interrompue sur le parcours et se conformera au Code de la Route.

En cas d'infraction de sa part, il-elle reconnaît être tenu-e pour seul-e responsable des accidents et dommages survenus de son fait ou dont il-elle serait victime.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents corporels, dégâts, perte ou vol qui pourraient survenir aux participant-e-s, spectateur-ric-e-s et autres, ainsi qu'au matériel personnel ou loué.

En cas d'incident, l'organisateur ne pourra être tenu responsable qu'à hauteur du montant de l'inscription.

Accompagnement et assistance

- L'assistance personnelle est uniquement admise aux ravitaillements.

Une base de vie pour le 100KM sera installée au +- KM50 avec affaire personnel dans (1 seul sac) amené pour l'organisation.

- Les accompagnateur-ric-e-s et spectateur-ric-e-s sont uniquement autorisés dans les endroits suivants :

La liste sera communiquée le 15 Avril au plus tard.

Points de contrôle

Environ 8 points de contrôle seront mis en place tout au long du parcours. Pour le 100 KM, 5 pour le 60KM, 3 pour le 30KM et 1 pour le 20KM.

Abandon

- En cas d'abandon, le-la participant-e est obligé-e d'appeler le PC Course qui lui donnera le point de contrôle ou la barrière horaire le plus proche, de le faire enregistrer et l'organisation se chargera de son retour à l'arrivée à Ocquier sans engagement de délai.

Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.